



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/352

S/19864

5 mai 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 36 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 5 mai 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message adressé par M. E. A. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'URSS, au Comité spécial contre l'apartheid à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de ce comité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte dudit message comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) A. BELONOGOV

* A/43/50.

ANNEXE

Message adressé au Comité spécial contre l'apartheid par le
Ministre des affaires étrangères de l'URSS

Le Comité spécial contre l'apartheid marque la vingt-cinquième année de son oeuvre de mobilisation des efforts de la communauté internationale dans la lutte pour l'élimination du système d'apartheid en Afrique du Sud.

Le refus obstiné des dirigeants de Pretoria de mettre fin à leur politique de discrimination raciale et d'asservissement, à la répression et à la terreur à l'égard des adversaires de ce système inhumain, à l'occupation illégale de la Namibie et aux actes d'agression contre les Etats de première ligne, a fait de la situation en Afrique australe un facteur de déstabilisation d'ampleur internationale.

Le système d'apartheid aurait depuis longtemps complètement disparu sans la protection accordée au régime raciste par les milieux occidentaux les plus réactionnaires. Peu leur importe que la politique et les actes du régime sud-africain soient condamnés par l'Organisation des Nations Unies, qui y voit une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes et normes universellement reconnus du droit international, une menace contre la paix et la sécurité, un crime contre l'humanité.

Il persiste en Afrique australe une situation explosive qui ne peut être désamorcée que par la mise en oeuvre immédiate des résolutions pertinentes de l'ONU et de son Conseil de sécurité, ainsi que par l'imposition au régime sud-africain de sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Une position résolue et plus unie de la communauté internationale dans la lutte contre l'apartheid est ce dont nous avons besoin maintenant pour faire sortir de l'impasse la recherche d'un règlement politique en Afrique australe qui tienne compte, de façon équilibrée, des intérêts de tous les pays impliqués dans ce conflit régional. Nous pensons qu'un tel règlement devrait être fondé sur des décisions qui permettraient de consolider l'indépendance, la liberté et la sécurité des pays de la région.

Le rôle qu'a joué l'Organisation des Nations Unies pour contribuer à la conclusion d'un accord réglant la situation autour de l'Afghanistan devrait servir d'exemple et stimuler la reprise d'efforts en vue de parvenir à un règlement politique des conflits internationaux qui sévissent dans différentes régions du monde.

La situation en Afrique australe exige de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui chérissent les buts et idéaux de cette organisation qu'ils engagent des actions en vue de défendre la juste cause du peuple sud-africain, qui veut éliminer le système odieux de l'apartheid, d'appuyer les patriotes namubiens qui luttent pour l'indépendance de leur patrie, et de résister à la politique

d'agression et de sabotage menée par les racistes sud-africains contre les Etats de première ligne. L'Union soviétique continuera de ne ménager aucun effort en vue d'aboutir à un règlement juste et durable en Afrique australe afin que les peuples de cette région du monde puissent jouir d'une existence paisible et prospère.

Je suis persuadé que le Comité spécial contre l'apartheid continuera d'apporter une contribution importante à la lutte menée par la communauté mondiale pour éliminer cet anachronisme que constitue aujourd'hui le régime d'apartheid en Afrique du Sud.
